

## **Motion 2530**

### **pour une politique de mobilité favorisant l'habitat sans voitures**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que, dans plusieurs communes genevoises, les places de stationnement dévolues aux habitant.e.s ne trouvent plus preneur ;
- que cette situation résulte d'une évolution sociale claire vers une mobilité moins motorisée, le taux de ménages sans voiture étant passé de 30 à 41% en 15 ans en ville de Genève ;
- que le trafic individuel motorisé impacte significativement le bilan carbone du canton et que des objectifs de réduction d'émissions ont été adoptés dans le plan climat cantonal ;
- qu'un parking souterrain comporte de nombreux désavantages : sa construction est chère et se répercute sur les plans financiers de l'immeuble, son emprise produit des impacts négatifs sur la végétation en surface et limite l'infiltration des eaux, sans parler des volumes très importants de matériaux d'excavation qu'ils génèrent ;
- que les PLQ planifiés aujourd'hui se construiront dans 10 à 15 ans, que les habitudes de mobilité évoluent nettement vers une diminution des véhicules individuels motorisés et qu'une fois construit, un parking souterrain surdimensionné n'est pratiquement pas reconvertible ;
- qu'à l'inverse, construire du logement avec peu ou pas de places de parking comporte de nombreux avantages : moins de trafic et donc moins d'accidents, une infrastructure routière revue à la baisse au profit des zones piétonnes et de rencontres ;
- que des quartiers sans voitures émergent en Suisse, mais aussi à Genève, avec des ratios de stationnement allant jusqu'à 0,16 place de stationnement par logement (contre 0,8 à 1 dans la plupart des nouveaux quartiers du canton !)
- que de grands propriétaires et promoteurs immobiliers, publics comme privés, souhaitent pouvoir construire moins de places de stationnement ;
- que d'autres cantons, comme Berne ou Bâle-Ville, ont adopté des pratiques exemplaires et ambitieuses en matière d'habitat sans voitures ;
- que la nouvelle stratégie du Conseil d'Etat en matière de mobilité entend notamment actionner le levier du stationnement (fiscalisation des

parkings gratuits sur le lieu de travail, renforcement des contrôles du stationnement et durcissement de l'octroi des macarons) ;

- que le plan d'action du stationnement 2013-2019 a fait plusieurs pas dans la bonne direction mais qu'il faut aller plus loin à Genève en passant de la régulation stricte du stationnement à une évaluation plus globale de l'offre de mobilité disponible à un endroit donné,

invite le Conseil d'Etat

- à revoir le **règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RSFP)** en réduisant les ratios de places de stationnement de façon à faciliter et encourager la réalisation de projets d'habitat sans voitures (ou avec très peu de voitures) ;
- à adapter les **pratiques de dérogation au RSFP de l'office cantonal des transports (OCT)** pour accorder facilement des dérogations aux maîtres d'ouvrage qui prennent des mesures pour limiter le trafic motorisé individuel (p. ex. autopartage, réductions pour abonnement TPG, etc.) et en tenant compte l'offre de mobilité multimodale à disposition des futurs habitants ;
- à coordonner avec la Fondation des parkings **une politique cohérente de délivrance de macarons** tenant compte de l'offre de mobilité ou de places de stationnement associée au logement du ménage ;
- à mener une étude **prospective** pour anticiper les besoins en voitures à moyen terme dans la mesure où la construction de parkings souterrains est une action pratiquement irréversible ;
- à encourager l'habitat sans voitures par exemple à travers des mécanismes incitatifs ;
- à prendre également en compte ces invites dans le cadre de la mise à jour du **plan d'action du stationnement** qui arrive à échéance en 2019.